

Département de GEOGRAPHIE

PARCOURS DE MASTER 1

Recherche et Professionnel

2014 - 2015

Responsables	p. 3
Présentation générale des études	p. 4
Modalités de contrôle, des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais	p. 6
Présentation des parcours en Master	p. 8
Programme de formation M1	p. 1 1
1- Socle commun à tous les étudiants en M1 géo	p. 1 1
2 - Parcours « Sociétés, villes et territoires » (Master SHS)	p. 14
3 - Parcours « Gouvernance territoriale » (Master GT)	p. 17
4 - Parcours « Métiers de l'enseignement » (Master SHS	p. 20
Règles et modalités du contrôle de connaissances	p. 23

Responsables

Responsable des parcours Gouvernance territoriale et Sociétés Villes et Territoires pour la géographie (M1-M2)

Patrice Melé Professeur des universités patrice.mele@univ-tours.fr

Responsable des parcours M1 en géographie

Olivier Legros Maître de conférences Olivier.legros@univ-tours.fr

Responsable du parcours M2 Monde arabe

Bénédicte Florin
Maître de conférences
Benedicte.florin@univ-tours.fr

Responsable du M2 Management des territoires et urbanisme, pour la géographie

Hovig Ter Minassian Maître de conférences hovig.terminassian@univ-tours.fr

Responsable du M2 « Environnement, territoires et paysages »

Jean-Louis Yengue Maître de conférences yengue@univ-tours.fr

Secrétariat pédagogique

Catherine Magne: catherine.magne@univ-tours.fr

Présentation générale des études

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative aux diplômes est annuelle. Elle est subordonnée au paiement de droits d'inscription.

Une personne est considérée étudiante que lorsqu'elle est en règle au niveau de ses droits d'inscription.

Si l'étudiant n'a qu'une inscription administrative, on parle d'inscription principale ou première.

Dans le cas où il prend une ou plusieurs inscriptions complémentaires pour faire un double cursus par exemple, il est question alors d'**inscriptions secondes**.

L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Sur le plan pédagogique, l'unité de temps de référence est le **semestre**.

Après votre inscription administrative à l'université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux et les travaux dirigés (TD).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Elle s'effectuera en tout début d'année universitaire auprès des secrétariats pédagogiques. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

LES EXAMENS

L'évaluation des enseignements se fait par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui est généralement associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

Les étudiants qui n'auront pas pu valider leur semestre à l'issue de leur **première session** d'examen pourront se présenter à la **seconde session** (même en cas de mention « Défaillant » sur le relevé de notes).

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence non justifiée par écrit dans les 10 jours à une séance de TD entraîne automatiquement la mention « absence injustifiée » (ABI) sur le relevé de notes.

La mention « absence injustifiée » à une épreuve entraîne la mention « Défaillant » à l'Unité d'Enseignement correspondante et par voie de conséquence au semestre.

Toute absence doit être justifiée systématiquement auprès du chargé de TD et du secrétariat pédagogique.

Attention: les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sans quoi leur bourse sera suspendue voire même devra être remboursée.

Cas particulier

Si elles remplissent certaines conditions, plusieurs catégories d'étudiants peuvent demander à être dispensées du contrôle continu.

Cette procédure s'appelle le « Régime Spécial d'Etudes ».

Quels peuvent être les bénéficiaires du régime spécial d'études ?

Les étudiants salariés

Pour bénéficier du Régime spécial d'Etudes, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle, doit :

- > soit justifier d'un minimum de 400 heures de travail pendant les douze mois de l'année universitaire (1^{er} Octobre au 30 septembre de l'année d'inscription);
- > soit remplir, pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée minimum de 160 heures.

La justification de cette activité professionnelle doit être présentée au service de scolarité, avant la 3^{ème} séance de TD, sous la forme d'un certificat de l'employeur, qui doit préciser :

- ➤ la nature de l'emploi occupé,
- ➤ la période du contrat de travail,
- > le nombre d'heures de travail effectuées pendant l'année universitaire.

En cas de motifs graves (ex. chômage des parents, décès) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le *régime spécial d'études* pourra être accordé, après ce délai, à titre tout à fait exceptionnel, par le Président de l'Université, après avis de la commission pédagogique de la filière et du Doyen.

Les étudiants inscrits en double cursus

Le *Régime Spécial d'Etudes* ne s'applique que pour la préparation de l'examen dans lequel l'étudiant est inscrit en "inscription seconde" à l'Université de Tours. Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en "inscription première".

Les étudiants handicapés

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens (majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit prendre un rendez-vous avec un médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Avant toute démarche, vous êtes prié de contacter le correspondant à la Faculté : Aurélie Gérard-Manceau, bureau B 241 (02.47.36.10.64)

De plus, la Mission Handicap – 60 rue du Plat d'Etain - est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.

Les étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical...).

Les étudiants élus

L'étudiant doit être élu dans l'un des Conseils suivants : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil Scientifique, Conseil d'Administration de l'Université ou Conseil d'Administration du CROUS.

Les étudiants chargés de famille (enfant jusqu'à 18 ans)

L'étudiant doit fournir une copie de son livret de famille.

Quand et auprès de qui faire la demande?

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime, doit en faire la demande pour chaque semestre et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au service de scolarité, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription, et en tout état de cause AVANT LA 3ème SEANCE DE TD POUR CHACUN DES DEUX SEMESTRES.

L'étudiant peut choisir entre deux formules de contrôle des connaissances :

- soit uniquement examen terminal,
 - soit examen terminal et contrôle continu pour certains EC, comme les étudiants inscrits normalement.

Le choix est applicable à tout ou parties des Unités d'Enseignement, après avis de la Commission Pédagogique, selon les modalités définies par chaque département ou filière dans le contrôle des connaissances et approuvées par les instances de l'Université.

Pour connaître les dates d'examens, consultez régulièrement le site web de la Faculté (<u>www.droit.univ-tours.fr</u>), votre E.N.T. ou les panneaux d'affichage.

Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais

DIPLOME DE MASTER

Application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master

- 1. L'accès de l'étudiant titulaire de la licence dans le même domaine est de droit pour les 60 premiers crédits européens. L'admission en Master 2^{ème} année est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de l'équipe pédagogique;
- 2. Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens audelà du grade de licence ;
- 3. Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année ;
- 4. Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus aux trois conseils de l'université et au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau ;
- 5. Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements ;
- 6. Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de 2^{ème} session des premier et deuxième semestres ont lieu soit dans un délai minimum de deux mois ; soit dans un délai minimum de quinze jours à condition que la seconde session soit précédée par un Dispositif Pédagogique Particulier entre les deux sessions. Les mémoires et rapports de stage se déroulent en session unique ;
- 7. Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement;
- 8. Il y a compensation entre les unités d'enseignement d'un même semestre ; la compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage / mémoire individuel et la note des autres unités (ou autres enseignements et activités) : cette disposition est valable pour tous les M2 et pour les M1 comportant un stage long ou un mémoire d'initiation à la recherche. Toutes les notes des autres unités entrent dans la règle de la compensation : si la moyenne de l'ensemble de ces unités est < 10/20, l'étudiant doit repasser en seconde session toutes les unités dont la note est < 10/20. L'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises par lui;
- 9. Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 10. Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

- 11. Les unités d'enseignement où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre);
- 12. La délivrance du diplôme intermédiaire de Maîtrise conférant 60 Crédits européens est prononcée après délibération du jury de Master 1^{ère} année, sur demande de l'étudiant ;
- 13. Le diplôme de Master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère;
- 14. La mention de réussite est attribuée sur les deux semestres de M2. Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle apprécié par le jury et sur décision du Président de l'Université.

Présentation des parcours en Master

L'offre de formation en Master pour les étudiants de géographie

Le Master se fait en deux ans : une première année (M1), avec un socle commun à tous les étudiants en géographie et trois parcours, à savoir « Sociétés, Villes et territoires » (SVT), « Gouvernance territoriale » (GT) et « Métiers de l'enseignement », et une seconde année (M2), constituée d'unités de formation différenciées. À compter de la rentrée 2012-2013, cinq parcours sont proposés aux étudiants ayant suivi un cursus de géographie en M1.

Deux parcours Recherche:

Ils visent à former des chercheurs spécialisés dans le domaine des pratiques sociales et spatiales, de l'organisation et de la gestion des espaces habités et de leur évolution. Les métiers visés sont ceux de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'expertise et de la consultance.

- Le parcours « **Territoires et dynamiques sociales** » (inclus dans le Master Sciences Humaines et Sociales, mention « Sociétés, villes et territoires ») :

Ce parcours offre une formation à la recherche et par la recherche à la compréhension des dimensions sociales et spatiales de la construction des territoires. Dotés d'une formation pluridisciplinaire, les étudiants pourront, après leur M2, non seulement poursuivre une formation à la recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat, mais aussi postuler sur des emplois de chargés d'études ou de mission.

- Le parcours « Mondes arabes, espaces, sociétés et villes » (inclus dans le Master « Sciences Humaines et Sociales », mention « Sociétés, villes et territoires ») :

Le parcours associe une formation en sciences sociales et le développement de compétences sur le Monde arabe. Il vise à former les chercheurs qui auront en charge le développement de la recherche tant publique que privée en matière d'organisation et de gestion des espaces.

Trois parcours professionnels:

Ils ont pour finalité la formation de professionnels chargés de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer des actions publiques liées au développement et à la gestion des territoires, et plus largement, aux politiques publiques. Les métiers visés sont ceux de la ville et de l'urbanisme, du développement socioculturel et de la gestion territoriale.

- Le parcours « Management des territoires et urbanisme » - MTU (inclus dans le Master « Gouvernance territoriale »)

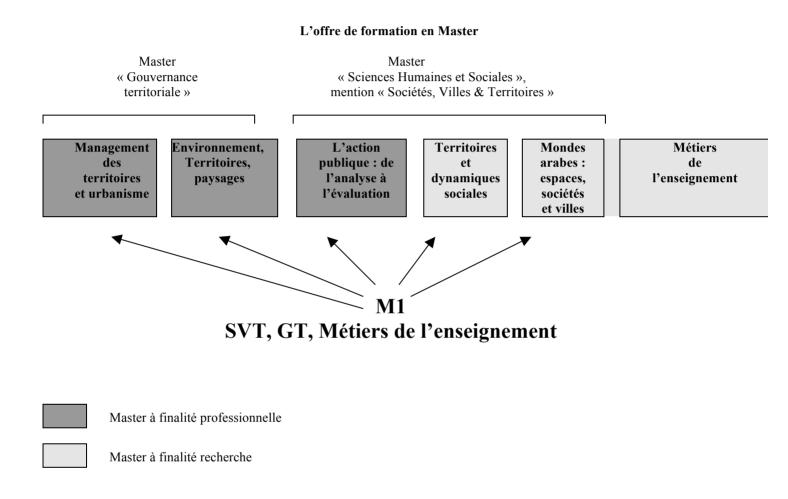
L'objectif de cette formation est de former des spécialistes de l'action publique territoriale aptes à prendre en compte la complexité urbaine à partir d'une approche croisée de la dynamique des territoires et des dimensions réglementaires et juridiques de l'action publique. Cette formation vise à développer tout particulièrement l'aptitude des étudiants à mettre en œuvre des méthodologies spécifiques au droit et à la géographie et appliquées au management des territoires urbains.

- Le parcours « Environnement, Territoire et Paysage » - ETP (inclus dans le Master « Gouvernance territoriale ») :

Le Master 2 « Environnement, Territoire et Paysage » offre, en formation initiale à finalité professionnelle ou de recherche, une compétence à la fois géographique et juridique, pour l'analyse et la compréhension des paysages et l'argumentaire du projet de territoire.

- Le parcours « **Action publique : de l'analyse à l'évaluation** » (inclus dans le Master « Sciences Humaines et Sociales ») :

Depuis une quinzaine d'années, l'évaluation fait partie intégrante des politiques publiques, en particulier dans le domaine des politiques sociales et de l'environnement. A l'issue de la formation, les étudiants doivent maîtriser les questions relatives à la conduite de travaux d'évaluation et à la mise en œuvre d'une démarche raisonnée d'évaluation.



Le M1 : une année primordiale dans le cursus de l'étudiant en Master

Le M1 constitue une année primordiale dans le cursus de l'étudiant en Master. Durant cette année, l'étudiant consolide ses compétences de base (expression écrite et orale, langue vivante, recherche documentaire) du fait des nombreux exercices qui lui sont proposés, à commencer par la réalisation d'un mémoire de recherche, qui, de toute évidence, constitue une étape privilégiée dans la formation universitaire et professionnelle. En effet, la réalisation du mémoire aide au développement des capacités d'enquête, d'analyse, de synthèse et de rédaction, lesquelles sont indispensables non seulement pour la recherche mais aussi pour l'activité professionnelle. L'enquête de terrain est une bonne occasion de rencontrer des acteurs institutionnels et professionnels et, par conséquent, de commencer à construire son carnet d'adresses professionnelles. Enfin, le mémoire doit être considéré comme une spécialisation que l'on doit faire valoir sur son curriculum vitae.

Lors de l'année de M1, l'étudiant acquiert également la culture indispensable aux professionnels comme à ceux qui se destinent à l'enseignement et à la recherche par l'intermédiaire des cours, des

séminaires et des ateliers. S'appuyant sur des recherches actuelles ou en cours, ces derniers portent sur les dynamiques socio-spatiales et sur les dimensions territoriales de l'action publique urbaine et environnementale. Pour terminer, grâce aux cours de traitement cartographique et statistique et aux cours de collecte, d'exploitation et de mise en forme des résultats de terrain, l'étudiant acquiert des savoirs méthodologiques et technologiques indispensables aussi bien dans les métiers de la recherche et de l'enseignement que dans ceux de l'aménagement et de l'environnement.

Conditions d'entrée en M1 Géographie

Les étudiants ayant obtenu une Licence de géographie peuvent entrer de plein droit en M1 Géographie.

Les étudiants titulaires d'une autre Licence en Sciences sociales peuvent être admis sur dossier après acceptation de la Commission pédagogique. En fonction de leur formation antérieure, il leur sera demandé de choisir une partie de leurs enseignements optionnels parmi les E.C. proposés en géographie.

Le dossier d'inscription est à retirer sur le site de l'Université.

PROGRAMME DE FORMATION M1

1 : Socle commun à tous les étudiants de M1 en géographie

Le socle commun a, entre autres intérêts, de proposer des approfondissements sur les plans thématique et disciplinaire, ainsi que des ateliers. Ces derniers ont pour objectifs d'accompagner les étudiants dans les différentes étapes de leur recherche personnelle, de favoriser le travail en groupe et d'encourager la dynamique de recherche collective.

1^{er} SEMESTRE

Matières	CM	TD	Coef	ECTS	Responsable
UE – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX					
Action publique et territoires	24h		1	3	F. Maccaglia (MP. Lefeuvre)
Villes, territoires et mobilités	24 h		1	3	B. Florin (H. Bertheleu)
UE – OUTILS ET METHODES					
Méthodologie et traitement de l'information		24 h	1	3	É. Blin
UE – LANGUE					
		24 h	1	3	
UE- TRAVAIL D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE					
Rapport intermédiaire			3	9	O. Legros
UE – RENFORCEMENT DISCIPLINAIRE					
Concepts et champs de la géographie	24 h		1	3	N. Semmoud
UE – ATELIERS (1) Au choix :					
Paysages et environnement		24 h	1	3	I. Lajeunesse (M. Amalric)
Etudes urbaines		24 h	1	3	L. Cailly (O. Legros)
HE INCEPTION PROFESCIONNELLE					
UE – INSERTION PROFESSIONNELLE * Connaissance du marché de l'emploi		10h			JL. Yengué
Comaissance du marche de l'empior		1011			JD. Tellgue

2nd SEMESTRE

Matières	CM	TD	Coef	ECTS	Responsable
UE – OUTILS ET METHODES					
Exploitation des données et mise en forme		24h	1	3	M. Amalric
UE – Langue					
S .		24h	1	3	
UE – TRAVAIL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE 2					
Mémoire d'initiation à la recherche (rapport final)			6	18	
UE – ATELIERS Au choix :					
Paysages et environnement		24 h	1	3	E. Gauché (A. Génin)
Etudes urbaines		24 h	1	3	H. Ter Minassian (F. Maccaglia)

Descriptif des enseignements

U.E - Enseignements fondamentaux disciplinaires

- Action publique et territoires

L'UE « Action publique et territoires » propose de saisir l'action publique au travers de ses composantes territoriales. Historiquement situé, résultat d'un double processus d'appropriation (par les acteurs privés) et de mise en ordre (par les acteurs publics), c'est un lieu de production et de reproduction des rapports sociaux et politiques. L'action publique, entendue comme l'action des pouvoirs publics ou toute action qui met en jeu un public, y est questionnée à partir des processus d'appropriation territoriale et de revendication locale, de conflits de proximité et de formes locales de régulation.

Compétences acquises : permettre l'acquisition de connaissances et de méthodes pour développer des recherches sur les différentes formes de territorialisation de l'action publique, capacité à analyser des politiques publiques, leurs processus de construction et de cadrage, ainsi que leurs effets territoriaux.

-Villes, territoires et mobilités

Le territoire peut être considéré comme un dénominateur commun des recherches élaborées à partir d'un référent spatial dont il est souvent une des premières clés d'analyse. Il s'agit d'un concept fréquemment utilisé dans le champ des sciences sociales, lesquelles lui offrent maintes déclinaisons. Le territoire est appréhendé comme une entrée problématisée de l'espace : représentations identitaires, enjeux sociaux ou politiques, investissements individuels ou collectifs transforment l'espace en territoire(s). Il existe de multiples « espèces » de territoires, qu'ils soient avérés ou en construction, mouvants ou stables, évidents ou dissimulés, etc. C'est donc au travers d'investigations (modes d'exploration, de délimitation et de définition) et par le biais d'investissements (exprimés en termes de pouvoir, de représentation, d'imaginaire, ou encore de projet) que nous proposons d'explorer cette thématique.

Compétences acquises : Capacité à envisager l'utilisation d'un concept comme clé de lecture d'une situation et comme ressort d'une analyse.

U.E - Outils et méthodes (1) Méthodologie et traitement de l'information

Cet enseignement propose un apprentissage des différentes méthodes de recherche en géographie : méthodologie générale, techniques d'enquêtes et d'entretiens, traitements statistiques, traitements cartographiques et systèmes d'information géographique.

Compétences : Permettre à la fois l'acquisition de connaissances et la pratique des outils de recherche.

U.E - Langues

Langue vivante (au choix)

U.E. - Travail d'étude et de recherche (rapport intermédiaire)

Le rapport intermédiaire constitue un premier bilan dans lequel les étudiants font part de l'avancée de leurs recherches sur plusieurs plans : la construction de l'objet de recherche, la problématisation et l'identification d'axes de recherches. Le rapport comporte également des propositions de méthodologie pour la réalisation des enquêtes de terrain, qui sont réalisées en janvier et février.

U.E. - Renforcement disciplinaire et ouverture thématique

- Concepts et champs de la géographie (obligatoire)

Construit à partir d'une réflexion épistémologique et de la présentation de processus de recherche, ce cours est une introduction aux principaux champs de recherche de la géographie, à la production de concepts et à l'utilisation de concepts des sciences sociales par les géographes. L'objectif est non seulement l'acquisition de connaissances sur la dynamique du savoir géographique, mais aussi la construction d'une capacité d'analyse critique de travaux de recherche. Pour les étudiants, ce cours constitue enfin l'amorce d'un regard réflexif sur leurs pratiques personnelles de recherche.

Compétences acquises : Connaissance des principaux concepts des sciences sociales utilisés en géographie et développement des capacités d'analyse critique.

U.E. – Ateliers (1)

Les étudiants choisissent l'atelier « Paysages et environnement » ou l'atelier « Etudes urbaines » en fonction de leurs recherches personnelles. Ces EP ont cependant une progression commune établie par les enseignants-responsables en début d'année et comprenant les thématiques suivantes : définition et construction des objets de recherche ; identification des éléments de problématisation ; état des travaux scientifiques sur les grandes thématiques de recherche des étudiants ; définition des méthodologies et des enquêtes de terrain.

U.E. - Insertion professionnelle

- Connaissance du marché de l'emploi

A partir d'enquêtes individuelles ou collectives et de rencontres avec des professionnels, les étudiants font un état du marché local et régional dans les domaines d'activités qu'ils envisagent pour leur orientation future.

Semestre 2

UE - Tronc commun : Outils et méthodes

- Exploitation des données et mise en forme

L'objectif de ces travaux dirigés est de mettre l'accent sur les compétences techniques de l'exploitation des données et de la mise en forme (traitement statistique et cartographique ; SIG, etc.).

U.E. -Tronc commun: Langue

Langue vivante au choix

U.E. - Tronc commun: Travail d'étude et de recherche

Cette unité correspond à la finalisation du mémoire de recherche et à la soutenance.

U.E. - Méthodes de la géographie (au choix : atelier « Paysage et environnement » ou atelier « Études urbaines »)

Les ateliers du second semestre fonctionnent sur le même modèle que ceux du premier semestre. Les thématiques privilégiées sont : l'exploitation des matériaux collectés sur le terrain et la construction d'hypothèses ; la mise en ordre des idées ; la construction de l'argumentation. L'objectif principal des ateliers du second semestre est la rédaction du mémoire.

2 : Parcours Sociétés Villes et territoires (Master SHS)

Le parcours SVT se caractérise par : 1) le stage obligatoire de deux mois en janvier-février, ce qui permet notamment d'accéder à des aides à la mobilité internationale ; 2) une charge de cours allégée au second semestre afin de dégager du temps pour les recherches personnelles ; 3) l'ouverture vers la sociologie (orientation vers un M2 « Sciences Humaines et Sociales ») ou vers le droit (droit de l'urbanisme, géographie du droit) pour une orientation vers les masters pro en urbanisme, environnement ou aménagement.

Les cours indiqués en gras et en italique s'ajoutent à ceux du socle commun

1er SEMESTRE

Matières	CM	TD	Coef	ECTS	Responsable
UE7-1 – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX					
Action publique et territoires	24h		1	3	F. Maccaglia (MP. Lefeuvre)
Villes, territoires et mobilités	24 h		1	3	B. Florin (H. Bertheleu)
UE7-3 – LANGUE					
		24 h	1	3	
UE7-4– TRAVAIL D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE					
Rapport intermédiaire			3	9	O. Legros
UE7-5 – RENFORCEMENT DISCIPLINAIRE					,
Concepts et champs de la recherche en géographie	24 h		1	3	N. Semmoud
Plus un ECE à choisir entre :					
Modes de vie et milieux sociaux : sociologie du populaire (sous réserve de validation par le Conseil d'UFR)	24h		1	3	M. Millet
Droit de l'urbanisme	30 h		1	3	C. Manson
UE7-6 – ATELIERS Au choix :					
Paysages et environnement		24 h	1	3	I. Lajeunesse
Etudes urbaines		24 h	1	3	L. Cailly
UE 7-7 – INSERTION PROFESSIONNELLE					
Connaissance du marché de l'emploi		10h	QP		JL. Yengué

2nd SEMESTRE

Le second semestre commence par **une période de deux mois (janvier, février)** réservée à l'enquête de terrain, dans le cadre d'**un stage obligatoire** (collectivités, laboratoires de recherche, bureaux d'études).

Attention: il ne s'agit pas d'un stage de professionnalisation mais d'un stage de recherche pendant lequel l'étudiant réalise son enquête de terrain. La recherche de l'organisme d'accueil incombe à l'étudiant. Si ce dernier ne trouve pas de stage, il aura toujours la possibilité d'être accueilli par l'UMR « Cités, territoires, environnement et sociétés » (CNRS/Université de Tours), qui est notre laboratoire de recherche.

	CM	TD	Coef	ECTS	Responsable
Matières					
UE8-1 – OUTILS ET METHODES (2)					
Exploitation des données et mise en forme		24h	1	3	M. Amalric
UE8-2 – LANGUE					
		24 h	1	3	
UE8-3 – TRAVAIL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE 2 Mémoire d'initiation à la recherche (rapport final)			6	18	
UE8-4 – RENFORCEMENT THEMATIQUE/OUVERTUI Au choix :	RE DISC	CIPLINA	AIRE		
Trajectoires et reconfigurations familiales contemporaines	24		1	3	A. Thalineau
Géographie du droit	24		1	3	P. Melé
UE8-5 – ATELIERS Au choix :					
Paysages et environnement		24 h	1	3	E. Gauché
Etudes urbaines		24 h	1	3	H. Ter Minassian

Descriptif des enseignements spécifiques au parcours SVT:

Semestre 1:

UE 7-5 - Renforcement disciplinaire et ouverture thématique

Au choix:

- *Modes de vie et milieux sociaux : sociologie du populaire* (sous réserve de validation par le Conseil d'UFR)

Ce cours se propose de revenir sur la question du populaire et plus particulièrement d'examiner les différentes attaches ou ressources (qu'elles soient spatiales, résidentielles, familiales, amicales, cognitives, etc.) qui contribuent à faire et à définir les conditions d'existence et les styles de vie des classes populaires. Le cours reviendra d'abord sur certaines recompositions qui ont affecté les classes populaires durant les dernières décennies. Il mettra l'accent sur les « avoirs » du populaire, trop souvent défini en creux par ce qu'il n'est pas. Mais il s'agira en même temps, pour ne pas oublier les rapports de domination dans lesquels le populaire tire une part de ses caractéristiques, de se questionner sur la nature et la portée des ressources qui y sont mobilisables, souvent ancrées dans les lieux singuliers de l'existence (le quartier, la commune, l'école, le coin, etc.). Comment des ressources locales peuvent-elles éventuellement faire « capital » ailleurs ? En quoi fonctionnent-elles comme des contre-handicaps jouant en certains lieux contre la disqualification sociale dans la trajectoire des plus démunis socialement et/ou scolairement ? Comment peut-on penser des « savoirs » qui ne sont ni constitués comme tels ni transmis (au sens scolaire du terme), mais qui fonctionnent malgré tout comme des réserves ou des assises sociales et cognitives ? Quels sont ces « savoirs » qui alimentent et structurent les capitaux d'autochtonie, notamment dans les milieux populaires ruraux ? Voilà le genre de questions qui seront mises à l'étude...

- Droit de l'urbanisme

Ce cours présente la réglementation applicable à l'aménagement et au développement du territoire français et plus précisément l'encadrement juridique des possibilités d'utilisation du sol. Après une présentation, en introduction, des institutions compétentes, il s'agit, dans une première partie, d'examiner les règles nationales et locales applicables, notamment les documents de planification territoriale puis, dans une seconde partie, d'étudier les autorisations d'urbanisme, en accordant une place spécifique aux permis de construire et permis d'aménager.

Semestre 2

UE 8-4 : Renforcement disciplinaire/ouverture thématique

- Géographie du droit :

L'objectif est d'explorer les relations entre géographie et droit. Alors que le droit est le plus souvent considéré comme une réalité extérieure aux espaces étudiés par les géographies, il est possible de prendre au sérieux les dimensions juridiques des dynamiques spatiales et territoriales, ainsi que le rôle cognitif du droit dans les représentations de l'espace. A partir d'un état de la question dans les travaux des géographes, de l'étude des effets de la multiplication des qualifications juridiques de l'espace, mais aussi d'une réflexion sur le rôle du droit et des relations aux droit dans le cadre des processus locaux de régulation et des conflits de proximité, ce module proposera une réflexion sur les conditions de possibilité d'une géographie du droit.

- Trajectoires et reconfigurations familiales contemporaines :

Cet enseignement propose une réflexion sur les transformations des formes et des contenus des relations familiales au cours du cycle de vie, selon le genre et la position sociale. Sont particulièrement abordés les processus de socialisation et les formes d'entraide intergénérationnelles en lien avec les manières d'habiter.

Compétences acquises : culture théorique sociologique, démographique et anthropologique sur les transformations des relations familiales au cours du cycle de vie.

3 Parcours « Gouvernance territoriale » (Master « Gouvernance territoriale »)

Le parcours « Gouvernance territoriale » se caractérise par un lien fort avec les Masters 2 MTU et ETP (attention : la sélection à l'entrée du M2 se fait toujours sur dossier). A cette fin, il propose une offre complémentaire de formation en droit (une centaine d'heures réparties entre le premier et le second semestre) tout en maintenant une passerelle vers le Master 2 SHS pour ceux qui le souhaitent. Le parcours « Gouvernance territoriale ne comporte pas de stage obligatoire.

Les cours spécifiques au parcours GT sont en gras et en italique.

1^{er} SEMESTRE

Matières	CM	TD	Coef	ECTS	Responsable
UE7-1 – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX					
Action publique et territoires	24h		1	3	F. Maccaglia (MP. Lefeuvre)
Villes, territoires et mobilités	24 h		1	3	B. Florin (H. Bertheleu)
UE7-2 – METHODOLOGIE :					
Méthodologie et traitement de l'information		24 h	1	3	É. Blin
UE7-3 – LANGUE					
UE7-3 - LANGUE		24 h	1	3	
UE7-4 – COMPLEMENTS DISCIPLINAIRES					
Concepts et champs de la géographie	24 h		1	3	N. Semmoud
Compétences juridiques	30 h		1	1	C. Madelaine
Droit de l'urbanisme	30 h		1	2	C. Manson
UE7-5 – ATELIERS					
Au choix:					
Paysages et environnement		24 h	1	3	I. Lajeunesse (M. Amalric)
Etudes urbaines		24 h	1	3	L. Cailly (O. Legros)
UE7-6– TRAVAIL D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE					
Rapport intermédiaire			3	9	O. Legros
rapport intermediane				,	J. Legios
UE7-7– INSERTION PROFESSIONNELLE					
Connaissance du marché de l'emploi		10h	QP		JL. Yengué
1	I	<u>I</u>		I	

2nd SEMESTRE

Matières	CM	TD	Coef	ECTS	Responsable
UE8-1 -TRONC COMMUN METHODOLOGIE					
Exploitation des données et mise en forme		24h	1	3	M. Amalric
UE8-2- LANGUE					
		24h	1	3	

UE8-3- COMPLEMENT DISCIPLINAIRE

Géographie du droit	24h	1	1	P. Melé
Droit de l'environnement	30h	1	2	D. Thierry

UE8-4 – ATELIERS

Au choix:

Paysages et environnement	24 h	1	3	E. Gauché (A. Génin)
Etudes urbaines	24 h	1	3	H. Ter Minassian (F. Maccaglia)

UE8-5 – TRAVAIL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE 2

Mémoire d'initiation à la recherche (rapport final)			6	18	
---	--	--	---	----	--

Descriptif des enseignements spécifiques au parcours « Gouvernance territoriale »

Semestre 1

UE 7-4 – Compléments disciplinaires

- Compétences juridiques

Cet enseignement a pour objectif de faire acquérir l'essentiel des bases du système juridique nécessaires à la compréhension ensuite des matières juridiques plus spécialisées, enseignées dans la formation, qui encadrent l'organisation et la gestion des territoires. Il porte dans une première partie sur une approche générale, présentant les caractéristiques du droit - de la règle de droit, à la diversification du droit et de ses sources - ; les caractéristiques de l'organisation administrative – de la conception juridique de l'administration, à la distinction entre l'administration de l'Etat et l'administration décentralisée-. Dans une seconde partie, sont étudiés les modes d'action de l'administration – de la régie au partenariat public-privé – et les moyens d'action de l'administration, tant humains – des fonctionnaires aux agents publics contractuels – que matériels.

Droit de l'urbanisme

Ce cours présente la réglementation applicable à l'aménagement et au développement du territoire français et plus précisément l'encadrement juridique des possibilités d'utilisation du sol. Après une présentation, en introduction, des institutions compétentes, il s'agit, dans une première partie, d'examiner les règles nationales et locales applicables, notamment les documents de planification territoriale puis, dans une seconde partie, d'étudier les autorisations d'urbanisme, en accordant une place spécifique aux permis de construire et permis d'aménager.

Semestre 2

UE 8-3: Complément disciplinaire

- Géographie du droit

L'objectif est d'explorer les relations entre géographie et droit. Alors que le droit est le plus souvent considéré comme une réalité extérieure aux espaces étudiés par les géographies, il est possible de prendre au sérieux les dimensions juridiques des dynamiques spatiales et territoriales, ainsi que le rôle cognitif du droit dans les représentations de l'espace. A partir d'un état de la question dans les travaux des géographes, de l'étude des effets de la multiplication des qualifications juridiques de l'espace, mais aussi d'une réflexion sur le rôle du droit et des relations aux droit dans le cadre des processus locaux de régulation et des conflits de proximité, ce module proposera une réflexion sur les conditions de possibilité d'une géographie du droit.

- Droit de l'environnement

Après une présentation des grands principes sur lesquels repose le droit de l'environnement (principes de précaution, de prévention, du pollueur-payeur, et, de participation), le cours s'articule autour de trois grands thèmes couvrant les principales thématiques abordées dans le Code de l'environnement :

- la protection des milieux physiques : protection de l'eau, de l'air et lutte contre le réchauffement climatique ;
- le droit des pollutions et des nuisances : les installations classées pour la protection de l'environnement, la politique d'élimination des déchets, la pollution chimique et les OGM ;
- la protection des espaces et patrimoines naturels : le littoral, la montagne, les forêts, les espaces protégés (parcs nationaux, réserves naturelles, sites Natura 2000...), les régimes applicables à la faune et la flore"

4 Parcours « Métiers de l'enseignement » (Master SHS)

Ce Master s'adresse aux étudiants souhaitant présenter le concours du CAPES d'histoire géographie. La formation prévoit une préparation aux épreuves écrites et orales des épreuves du CAPES. Un stage de découverte du métier d'enseignant en Master 1 et un stage rémunéré de professionnalisation en M2 sont également proposés. Les étudiants rédigent en M1 puis en M2 un mémoire d'épistémologie appliquée à l'enseignement de la géographie, en phase avec le projet professionnel et la formation aux métiers de l'enseignement.

MASTER	R 1 ^{ère}	anne	ée (M1) = 6	0 crédits [ECTS] soit 30 cr	édits par	r semes	stre	
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge	Éléments constitutifs	CM	TD	TP	Durée totale /
	ſ.	S	étudiant		VHT*	VHT	VHT	étudiant
1 ^{er} Semestre (S1)								
U.E 1 : Initiation à la recherche en géographie	1	5		Concepts et champs de recherche en géographie	24			
U.E 2 : Préparation à l'enseignement	1	5		Pratiques et usages de la géographie	12			
U.E 3 : Préparation à l'enseignement : Géographie	2	5		Epreuve de géographie au CAPES (nouvelle question)	24	36		
U.E 4 : Préparation à l'enseignement : Histoire	2	5		Epreuve d'histoire au CAPES (nouvelle question)	24	36		
				- Apprentissage et relation éducative en milieu scolaire	2	16		
U.E 5 : Formation professionnelle	2	- Dimension institution réglemen métier		institutionnelle et réglementaire du	3	15		
	1	2		- Didactique de la discipline		50		

U.E 6 : Langue étrangère vivante	/	/	Préparation du CLES 2		24	
U.E 7 : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement	/	/	Préparation au C2e2i		12	
U.E 8 : Travail d'étude et de recherche 1	1	6	Mémoire intermédiaire			
Total S1	10	30		89	189	

Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments constitutifs	CM VHT*	TD VHT	TP VHT	Durée totale / étudiant
2 ^e Semestre (S2)								
U.E 9 : Préparation à l'enseignement : Géographie	2	7		Préparation CAPES Géographie, anciennes questions	48	72		
U.E 10 : Préparation à l'enseignement : Histoire	2	7		Préparation CAPES Histoire, anciennes questions	48	72		
U.E 11 : Formation		_		Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	6	6		
professionnelle	2	2		Philosophie et sociologie de l'éducation	4	14		
U.E 12 : Préparation, accompagnement et analyse des stages	2	4		Stage d'observation et de pratique accompagnée		50		
U.E 13 : Langue étrangère vivante	/	/		Préparation du CLES 2		24		
U.E 14 : Technologies	/	/		Préparation au C2e2i		12		

de l'information et de la communication pour l'enseignement						
U.E 15 : Travail d'étude et de recherche 2	3	10	Mémoire			
Total S2	11	30		10 6	250	
Total Année (M1)		60		195	439	

Règles et modalités du contrôle des connaissances

1) A propos du travail d'étude et de recherche (rapport intermédiaire, mémoire final)

Premier semestre (rapport intermédiaire): Durant le S1, les étudiants doivent choisir un tuteur parmi les enseignants du M1 Géographie et faire agréer par celui-ci un sujet de mémoire (un formulaire est à retirer au secrétariat de Géographie et à faire signer par le tuteur, avant de le déposer). Le contrôle des connaissances de l'UE 5 porte sur un travail écrit, à remettre à une date fixée à l'avance par le responsable de la Spécialité. Ce travail doit, en une dizaine de pages, présenter : une description fine du ou des terrains d'enquête, un questionnement scientifique correspondant au sujet du mémoire agréé par le tuteur avec des axes de recherche, un premier état de la question (bibliographie critique), quelques pistes méthodologiques pour la réalisation des enquêtes du terrain. Dans la mesure du possible, les étudiants feront état de l'enquête exploratoire qu'ils auront conduite dans les premières semaines suivant la rentrée, afin de vérifier la faisabilité de leur projet de recherche. Ce rapport devra également comporter une description fine du ou des terrains d'enquête et La note est attribuée par deux enseignants-chercheurs ou chercheurs choisis par le responsable du parcours.

Deuxième semestre (mémoire final): Dans cette UE, le contrôle des connaissances, qui se fait sous la forme d'une session unique, porte sur un mémoire écrit qui manifeste les capacités de l'étudiant à concevoir et à réaliser un travail d'initiation à la recherche. Ce mémoire doit être soutenu oralement. La soutenance orale est publique. La correction du mémoire et sa soutenance sont effectuées par deux enseignants-chercheurs (ou chercheurs) habilités à le faire, dont l'un est obligatoirement le tuteur choisi par l'étudiant et dont l'autre peut être pris soit dans l'équipe enseignante de la spécialité de la Mention du Master, soit dans l'équipe enseignante d'une autre spécialité de la même Mention du Master, soit dans l'équipe enseignante d'une autre Mention de ce même Master.

Pour le mémoire final, les étudiants de Master 1 sont invités à présenter en fin d'année un écrit substantiel sous la forme d'un mémoire, qui témoigne de la maîtrise de la construction d'une problématique et d'une argumentation, des outils à la fois théoriques et méthodologiques propres à la discipline de référence, par conséquent la géographie, en s'appuyant à la fois sur des données bibliographiques et empiriques. Bien entendu, la maîtrise de ces éléments s'acquiert tout au long de l'année universitaire au travers de cours disciplinaires et d'enseignements méthodologiques (construction d'une problématique, exploitation des résultats...)

Attention : toute note inférieure à la moyenne au mémoire (écrit et soutenance) invalide l'année de Master 1

Dans les tableaux suivants les abréviations correspondent aux termes suivants :

- Type de contrôle : CC = contrôle continu ; ET=examen terminal

- Type d'épreuve : **E**=écrit ; **O**=oral

2) Parcours « Sociétés, villes et territoires »

Master Sociétés, villes et territoires Spécialité : Géographie											
			REG	IME	GENE		REGIME SPECIAL d'ETUDES				
UNITES D'ENSEIGNEMENT		Session 1				ession 2		Session	1 1	Session 2	
(Détailler les éléments pédagogiques)	ECTS	Type contrôle	Type Epreuve	Coef	Type contrôle	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef
UE 7.1 Enseignements fondamentaux											
UE 7.1 Action publique et territoires	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.1 Villes, territoires et mobilités	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.2 Outils et méthodes (1) : méthodologie et traitement de l'information											
UE 7.2 Méthodologie et traitement de l'information	3	CC	Е	1	ET	О	1	О	1	О	1
UE 7.3 Langue vivante	3	CC	E et O	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.4 Travail d'étude et de recherche. Rapport intermédiaire	9	CC	Е	3	CC	О	9 3	Е	3	О	3
UE 7.5 Renforcement disciplinaire/ouverture thématique											
UE 7.5 Concepts et champs de la recherche géographique	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	О	1
UE 7.5 Droit de l'urbanisme	3	ET	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.5 Modes de vie et milieux sociaux : sociologie du populaire (sous réserve de validation par le Conseil d'UFR)	3	СС	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 7.6 Atelier « Paysages et environnement ou « études urbaines	3	CC	E et O	1	ET	О	1	О	1	О	1
UE7.7 Insertion professionnelle				1	1	Certifica	tion		1		
UE 8.1 : Outils et méthodes (2) : exploitation des données	3	CC	Е	1	ET	О	1	0	1	0	1
UE 8.2 Langue vivante	3	CC	E et O	1	ET	О	1	О	1	О	1
UE 8.3 Travail d'étude et de recherche*	18	CC	E et O	6	ET	E et O	6	E et O	6	E et O	6
UE 8.4 : Renforcement disciplinaire/ouverture thématique											
UE 8.4 Géographie du droit	3	ET	Е	1	ET	О	1	Е	1	О	1
UE 8.4 Reconfigurations familiales contemporaines	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 8.5 Atelier « Paysages et environnement » ou « Etudes urbaines »	3	СС	E.urb. : E Pays. : 0	1	ЕТ	Е	1	O	1	0	1

^{*}Session unique : les mémoires soutenus lors de la première session ne peuvent pas faire l'objet d'une nouvelle soutenance en seconde session.

3) Parcours « Gouvernance territoriale »

Mention Gouvernance territoriale Spécialité : Géographie											
ADVETEG DATAGE GIVEN TENT			REG		GENE	REGIME SPECIAL d'ETUDES					
UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS		sion 1			ssion 2		Session	Sessio	n 2	
(Détailler les éléments pédagogiques)		Type contrôle	Type Epreuve	Coef	Type contrôle	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef
UE 7-1 Enseignements fondamentaux											
UE 7.1 Action publique et territoires	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.1 Villes, territoires et mobilités	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.2 Outils et méthodes (1) méthodologie et traitement de l'information	3	СС	Е	1	ET	0	1	О	1	0	1
UE 7.3 Langue vivante	3	CC	E et O	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
UE 7.4 complément disciplinaire											
- Compétences juridiques	1	ET	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
- Droit de l'urbanisme	2	ET	Е	1	ET	Е	1	Е	1	Е	1
- Concepts et champs de la recherche géographique	3	CC	Е	1	ET	Е	1	Е	1	О	1
UE 7.5 : Atelier « Paysages et environnement ou atelier « études urbaines	3	СС	E et O	1	ET	О	1	О	1	0	1
UE 7.6 Travail d'étude et de recherche. Rapport intermédiaire	9	CC	Е	3	CC	О	3	Е	3	О	3
UE 7.7 Insertion professionnelle						Certifica	tion				
UE 8.1 : Outils et méthodes (2) exploitation des données et mise en forme	3	СС	E	1	ET	E	1	О	1	E	1
UE 822 Langue vivante	3	CC	E et O	1	ET	О	1	О	1	О	1
UE 8-3 : Complément disciplinaire											
- Géographie du droit	1	ET	Е	1	ET	О	1	Е	1	O	1
- Droit de l'environnement	2	ET	О	1	ET	О	1	О	1	О	1
UE 8.4 : Atelier « Paysages et environnement » ou atelier « Etudes urbaines »	3	СС	E	1	ET	Pays.: 0 E.Urb. : E	1	О	1	О	1
UE 8-6 : Travail d'étude et de recherche*	18	CC	E et O	6	ET	E et O	6	E et O	6	E et O	6

^{*}Session unique : les mémoires soutenus lors de la première session ne peuvent pas faire l'objet d'une nouvelle soutenance en seconde session.

4) Parcours « Métiers de l'enseignement »

			olun orai	-	Nombr		s de contrôle naissances							
	Titre de l'UE	C M	T D	ТР	e ECTS	Contrôl e continu	Contrôle terminal							
					re 1 – M1									
	UE DU TRONC COMMUN UF 1 1 · Faire cours 11 8 2 y													
	UE1.1: Faire cours	11	8		2	X								
	EC1 : La relation enseignant-	2	2											
	élève	4	2											
	EC2 : Connaître les		١,											
	processus d'apprentissage	2	4											
	EC3: Evaluer: formes et													
	modalités de l'évaluation	3												
	EC4 TICE : aspects		6											
	réglementaires													
	+ EC au choix : Laïcité et													
	République			YOU	CO DIL DA	DCOLIDG								
				IQUI		RCOURS								
		90	50		11	X								
	aspects disciplinaires et													
	didactiques	0.0												
		90			8									
	EC2 : didactique		50		3									
		90	50		11	X								
	aspects disciplinaires et													
	didactiques													
	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	90			8									
	EC2 : didactique		50		3									
	UE1. 4 : Initiation à la		22		4	X								
	Recherche en Histoire ou													
	en Géographie													
	UE1. 5 : Langue vivante		20		2	X								
T	OTAL S1 : 341H	191	15 0		30									
			U											

	V	olun	ne		Modalité	s de contrôle	
Titre de l'UE		oraiı	re	Nombre		naissances	
Thire de l'OE	C	T	TP	ECTS	Contrôle	Contrôle	
	M	D			continu	terminal	
				tre 2 – M1			
	1			ONC COM	IMUN		
UE2.1 : Faire Classe	6	12	2	2	X		
EC1 : Etre, avoir et faire	2	4	2				
autorité	4	8					
EC2 : Prendre en compte la							
diversité des publics (1)		12					
+ EC au choix Principes et							
valeurs de la République							
UE2.2 : Analyses de			18	3	X		
pratiques et stage de							
pratique accompagnée			8				
EC1 : sur les dimensions							
sociologiques et			10				
institutionnelles							
EC2 : sur les dimensions							
pédagogiques et didactiques							
(spécifique à chaque							
discipline)							
	_		FIQU		RCOURS		T
UE2.3 : L'Histoire : aspects	30	85		11	X		
disciplinaires et didactiques							
EC1 : disciplinaire	30	45		6			
EC2 : didactique		40		5			
UE2.4 : La Géographie :	30	85		11	X		
aspects disciplinaires et							
didactiques							
EC1 : disciplinaire	30	45		6			
EC2 : didactique		40		5			
UE2.5 : Initiation à la		20		3	X		
Recherche en Histoire ou							
en Géographie							
TOTAL S2 : 288H	66	202					
TOTAL M1 : 629H	257	352	20	0 60			